

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)

EXTRAIT DE DELIBERATION

Séance du Mercredi 10 Décembre 2025

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 034-213401094-20251210-000057-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET

André - ISARN Pierre - DE BARROS Claudy - LAVIT Frédéric - Mesdames LOPEZ Chantal - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès

Procuration : Madame PAILLES Séverine donne procuration à Madame LOPEZ Chantal

Absent : Monsieur SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

057/2025 Création d'un poste CAE-CUI parcours emploi compétences

Monsieur Le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en « parcours emploi compétences ».

Il convient de créer un poste et de faire un recrutement d'une personne diplômée obligatoirement du CAP PETITE ENFANCE en contrat unique d'insertion avec FRANCE TRAVAIL pour le premier trimestre 2026.

La Commune va effectuer un recrutement pour un poste annualisée à 25h d'une personne ayant obligatoirement le CAP petite enfance et pouvant entrer dans le dispositif d'un parcours emploi compétences avec France Travail. Dans un premier temps le contrat sera établi pour une durée de 6 mois renouvelable.

Une publication de recrutement sera affichée au panneau lumineux, dans le journal du village « le petit gabiannais » et via d'autres relais de communication.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE la création d'un poste et le recrutement d'une personne diplômée du CAP Petite enfance pouvant prétendre au CAE/CUI avec France travail.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES

